

RAPPORT SOCIAL UNIQUE : ANNEXES SAISIE COLLECTIVITÉ

Fiche préparatoire

1. Parcours professionnels

1.2.5. – Contrats à Durée Indéterminée (à préciser par cadre d'emplois)

Filière	Cadre d'emplois (à compléter)	Fondement du recrutement						
		Art. L332-8, 1°	Art. L332-8, 2°	Art. L332-8, 3°	Art. L332-8, 4°	Art. L332-8, 5°	Art. L332-8, 6°	Cas particuliers
Administrative								
Technique								
Culturelle								
Sportive								
Sociale								
Médico-sociale								
Médico-technique								
Police municipale								
Animation								
Incendie Secours								

1.3.2. – Recours à du personnel temporaire (si une personne a exercé au cours de plusieurs périodes distinctes, ne la compter qu'une seule fois)

Filière	Effectifs présents au 31/12/2025		Effectifs présents au moins un jour entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative				
Technique				
Culturelle				
Sportive				
Sociale				
Médico-sociale				
Médico-technique				
Police municipale				
Animation				
Incendie Secours				
Administrative				
Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)				

1.6.2. – Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés	€
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire	€

1.9.6.1.c – Fonctionnaires qui étaient susceptibles d'obtenir un avancement de grade au cours de l'année

Nombre de fonctionnaires :	Hommes	Femmes
Promovable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents		
Promovable au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel		

1.9.7. – Nombre d'agents fonctionnaires & contractuels ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Catégorie	Hommes	Femmes
A		
B		
C		

1.9.9. – Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure

Catégorie	Hommes	Femmes
A		
B		
C		

2. Organisation du travail

2.1.5. – Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent

Catégorie	Nombre d'agents		Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A				
B				
C				

2.1.6 – Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent

Catégorie	Nombre d'agents		Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A				
B				
C				

2.1.7. – Entretiens avant ou après des congés de plus de 6 mois

	Hommes		Femmes	
	Nombre	Dont sans entretien	Nombre	Dont sans entretien
Départ en congés de 6 mois ou plus au cours de l'année 2025				
Retour en congés de 6 mois ou plus au cours de l'année 2025				

2.2.0 – Congés de proche aidant : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent (si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois)

Catégorie	Nombre d'agents		Nombre total de journées d'absence	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A				
B				
C				

2.2.4. – Dispositif de don de jours : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent

Type de jours	Nombre total de jours donnés
Aménagement et RTT	
Congés annuels	
Compte Epargne Temps	

2.2.9. – Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération dans l'année 2025

Cadre d'emploi	Fonctionnaires				Contractuels			
	Temps complets		Temps non complets		Temps complets		Temps non complets	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

2.3.6. – Fonctionnaires et contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

	Fonctionnaires		Contractuels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A				
Catégorie B				
Catégorie C				

2.4.2. – Modalités d'exercice dans le cadre du télétravail

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre d'agents autorisés à travailler :						
de manière ponctuelle						
de manière régulière						
depuis leur domicile ou autre lieu privé						
depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur						
avec leur équipement personnel						
sur des jours fixes						
sur des jours flottants						
un jour par semaine						
trois jours par semaine						
plus de 3 jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)						
plus de 3 jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle						

3. Rémunérations

3.3.9. – Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat

Cadre d'emplois	Fondement du recrutement (ex. : article L332-23)	Total du nombre de contractuels

3.4.1. – 3.4.2. – Indemnisation chômage pour les titulaires et pour les contractuels

Type de gestion	Titulaire			Contractuels	
	Cocher le type de gestion correspondant	Nombre d'allocataires anciens titulaires	Nombre d'allocataires anciens stagiaires	Cocher le type de gestion correspondant	Nombre d'allocataires anciens contractuels
Auto-assurance SANS convention					
Auto-assurance AVEC convention France Travail					
Régime d'assurance chômage	Exclu				

4. Santé & sécurité au travail

4.1.2. – Actions liées à la prévention dans l'année 2025

Formations et dépenses de prévention	Montant en euros	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargé de la mise en œuvre des actions de prévention	€		
Formation obligatoire des membres du CHSCT (agents uniquement, pas les élus)	€		
Formation dans le cadre des habilitations	€		
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	€		
Dépenses correspondant aux mesures prises pour l'amélioration des conditions de travail (ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention)	€		

4.1.4. à 4.1.8. – Documents et démarches de prévention

	Oui	Non	En cours
Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	Année de création : Année de la dernière mise à jour :		
Prévention des troubles musculosquelettiques			
Préventions substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction			
D'autres démarches de prévention des risques ?			
Registre de santé et sécurité au travail			
Registre de danger grave et imminent			

4.2.6.1. – Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux : - les fonctionnaires

	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Personnes reconnues travailleurs handicapés						
Femmes enceintes						
Fonctionnaires réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée						
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux						
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulière						

4.2.6.1. – Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux : - les contractuels

	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Personnes reconnues travailleurs handicapés						
Femmes enceintes						
Contractuels réintégré après un congé de longue maladie						
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux						
Contractuels souffrant de pathologie particulière						

4.2.7.2. – Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime : - les fonctionnaires

	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause						
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime						
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause						
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime						

4.2.7.2. – Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime : - les contractuels

	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause						
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime						
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause						
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime						

4.3.1.1. & 4.3.2.1. – Nombre d'actes de violence physique

	Catégorie	Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Emanant	Arrêt de travail						
Du personnel	AVEC						
	SANS						
Des usagers	AVEC						
	SANS						

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisines						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information						
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée						
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux						

4.3.1.2. & 4.3.2.2. – Nombre d'actes de violence sexuelle

	Catégorie	Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Emanant	Arrêt de travail						
Du personnel	AVEC						
	SANS						
Des usagers	AVEC						
	SANS						

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisines						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information						
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée						
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux						

4.3.1.3. & 4.3.2.3. – Nombre d'actes de harcèlement moral

	Catégorie	Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Emanant	Arrêt de travail						
Du personnel	AVEC						
	SANS						
Des usagers	AVEC						
	SANS						

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisines						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information						
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée						
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux						

4.3.1.4. & 4.3.2.4. – Nombre d'actes de harcèlement sexuel

	Catégorie	Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Emanant	Arrêt de travail						
Du personnel	AVEC						
	SANS						
Des usagers	AVEC						
	SANS						

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisines						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information						
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée						
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux						

4.3.1.5. & 4.3.2.5. – Nombre d'actes d'agissements sexistes

	Catégorie	Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Emanant	Arrêt de travail						
Du personnel	AVEC						
	SANS						
Des usagers	AVEC						
	SANS						

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisines						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information						
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée						
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux						

4.3.1.6. & 4.3.2.6. – Nombre d'actes de menaces

	Catégorie	Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Emanant	Arrêt de travail						
Du personnel	AVEC						
	SANS						
Des usagers	AVEC						
	SANS						

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisines						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information						
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée						
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux						

4.3.1.7. & 4.3.2.7. – Tout autre acte d'intimidation

	Catégorie	Hommes			Femmes		
		A	B	C	A	B	C
Emanant	Arrêt de travail						
Du personnel	AVEC						
	SANS						
Des usagers	AVEC						
	SANS						

Catégorie	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisines						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information						
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée						
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits						
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux						

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	
Origine	
Orientation sexuelle ou identité de genre	
Âge	
Patronyme	
Situation de famille ou de grossesse	
État de santé	
Apparence physique	
Handicap	
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	

4.3.2.8.2. – Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	
Promotion	
Rémunération (dont primes)	
Evaluation	
Niveau et périmètres des missions	
Autres	

4.3.2.9. – Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement : nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral

Type de suites données	Nombre d'actes recensés
Accueil	
Accompagnement de la victime et orientation vers les personnels compétents	
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	
Mesures de mise à l'abri de la victime	
Mise en place d'une enquête	
Sanctions prises	
Usage du droit de réponse ou de rectification	
Signalement article 40 code de procédure pénale	
Signalement plateforme PHAROS	
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	
Autres mesures	

4.5.1.1. & 4.5.1.2. – Nombre de tentatives de suicide et de suicides

Catégorie	Fonctionnaires						Contractuels						
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au service													
Suicides déclarés et reconnus imputables au service													
Tentatives de suicides déclarées intervenues sur le lieu de travail													
Suicides intervenus sur le lieu de travail													

5. Formations

5.1.4 – Coûts de formation

	Montants pour l'année en euros
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire (cf. URSSAF)	€
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formation payante)	€
Autres organismes	€
Frais de déplacement à la charge de la collectivité pour la formation (trajet, restauration, hébergement)	€
Coût de la formation des apprentis	€

6,7 & 8. Dialogue social, protection & discipline

6.1.0. Nombre de représentants du personnel par type d'instance (uniquement pour les collectivités ayant leur propre CST)

Instances	Hommes		Femmes	
	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité social territorial				
Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)				
Commission Administrative Paritaire				
Commission Consultative Paritaire				

6.1.1.1. - Réunions statutaires : - pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions dans l'année
Du comité technique	
Des commissions administratives paritaires	
Des commissions consultatives paritaires	

6.1.1.4. Nombre de saisines des CAP ou des CCP

	Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents
CAP		
CCP		

6.1.2. Droits syndicaux

Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	
Heures de décharges d'activité de service : - auxquelles ont droit les organisations syndicales	
Heures de décharges d'activité de service : - effectivement utilisées	
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	

6.1.3. – Conflits du travail : cessations collectives et concertées du travail

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	
Sur mot d'ordre uniquement local	
Non précisé, autres	

6.1.5. – Nombre de négociations engagées au cours de l'année et nombre d'accords collectifs conclus et signés

	Nombre de négociations engagées		Nombre d'accords collectifs conclus et signés	
	à l'initiative de l'autorité territoriale au cours de 2025	à l'initiative des organisations syndicales au cours de 2025	avant 2025	en 2025
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)				
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail				
Mise en place du télétravail				
Accompagnement social des mesures de réorganisation de services				
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations				
Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes				
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières				
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap				
Déroulement des carrières et promotion professionnelle				
Apprentissage				
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie				
Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires				
Action sociale				
Protection sociale complémentaire				
Évolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences				

6.1.6. – Accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève (ou à défaut une délibération) :

Services publics concernés par la continuité du service	Accord	Délibération
Collecte et traitement des déchets des ménages	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Transport public de personnes	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Aides aux personnes âgées et handicapées	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Accueil des enfants de moins de 3 ans	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Accueil périscolaire	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Restauration collective et scolaire	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui

7.1.1. – Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale :

7.1.2. – Modalités de mise en œuvre de l'action sociale

	OUI	NON
Prestations services directement par la collectivité (chèques vacances, aide à la famille, etc.)		
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)		
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale		
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'œuvres sociales local, organisme propre à la collectivité)		

7.1.3. Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique et sexe

Nombre de bénéficiaires		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Type de prestation							
Restauration	Subventions						
	Titres restaurants						
Logement							
Famille	Places réservées en crèche						
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans						
	Allocation garde de jeunes enfants						
	Autres aides à la garde d'enfants						
	Subventions pour séjour d'enfants (colonie de vacances, CLSH, ...)						
	Allocations aux parents d'enfants handicapés ou de jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage						
	Séjours en centres de vacances spécialisées						
Vacances & loisirs	Chèques vacances						
	Chèque lire						
	Chèques culture						
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)							

7.2.1. Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé		Prévoyance	
	Oui	Non	Oui	Non
Via une convention de participation propre à la collectivité				
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion				
Via un contrat ou un règlement labellisé				

7.2.2. – Nombre de bénéficiaires et montant des prestations de protection sociale complémentaire (agents présents au 31/12)

	Nombre de bénéficiaires		Montant total annuel des participations	
	Santé	Prévoyance	Santé	Prévoyance
Catégorie A				
Catégorie B				
Catégorie C				
Agents sur emploi non permanent				

8.1.1. – Nombre de sanctions prononcées dans l'année selon le statut

Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des fonctionnaires titulaires			
Type de sanction		Hommes	Femmes
1 ^{er} groupe	Avertissement		
	Blâme		
	Exclusion temporaire de fonctions (3 jours max.)		
2 ^e groupe	Radiation du tableau d'avancement (préciser si en complément)		
	Abaissement d'échelon		
	Exclusion temporaire de fonctions (4 à 15 jours)		
3 ^e groupe	Rétrogradation		
	Exclusion temporaire de fonctions (16 jours à 2 ans)		
4 ^e groupe	Mise à la retraite d'office		
	Révocation		

Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des fonctionnaires stagiaires		
Type de sanction	Hommes	Femmes
Avertissement		
Blâme		
Exclusion temporaire de fonctions (3 jours max.)		
Exclusion temporaire de fonctions (de 4 à 15 jours)		
Exclusion définitive du service		

Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des contractuels		
Type de sanction	Hommes	Femmes
Avertissement		
Blâme		
Exclusion temporaire de fonctions		
Licenciement		

8.1.1. – Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année selon le motif

Nombre d'agents sanctionnés par motif de sanction disciplinaire		
Motif de sanction disciplinaire	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèques sans provision)		
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)		
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle		
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral		
Ivresse		
Mœurs (dont harcèlement sexuel)		
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve		
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts		
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation		
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les lignes précédentes)		
Autres		